

MC VENDEUR SPÉCIALISÉ EN ALIMENTATION

LES OBJECTIFS

- Le titulaire de la mention complémentaire **Vendeur spécialisé en alimentation** est un employé qualifié qui participe à la préparation et à la vente des produits.
- Il accueille, oriente, conseille la clientèle. Doté d'une bonne connaissance des produits vendus, il délivre une information pertinente à sa clientèle.
- Il conclut la vente et propose des services d'accompagnement dans un souci de fidélisation.
- Il participe à la réception et au stockage de la marchandise.
- Il assure la mise en place, la tenue et la présentation des produits dans le respect des règles de qualité et d'hygiène.
- Il assiste le responsable du point de vente ou du rayon produits frais.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Durée :

- 420 heures sur 1 an
- 12 semaines au CFA
- 35 heures de cours par semaine

Rythme de l'alternance :

- 1 semaine au CFA
- 2 semaines en entreprise

PROFIL DU CANDIDAT

- Titulaire d'un diplôme du secteur du commerce et de la vente : CAP, BEP ou BAC PRO
- Jeune jusqu'à 30 ans

ADMISSION

- Un contrôle des connaissances générales
- Un entretien de motivation
- Après, signature d'un contrat d'apprentissage entre le candidat et son futur employeur

TYPE DE CONTRAT

Contrat d'apprentissage. C'est un contrat de travail qui permet au jeune l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par ce diplôme.

Le vendeur effectue l'acte de vente (accueil, recherche des besoins, conseil, présentation du produit) et assure l'approvisionnement, la mise en rayon et l'entretien du magasin. Le métier exige un sens de l'organisation, une bonne communication, de la patience, de la courtoisie, de la bonne humeur...

RÉMUNÉRATION

Calculée en pourcentage du SMIC (sauf dispositions plus favorables de la convention collective). Elle varie en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation.

Age	Salaire en % du SMIC (cas général)
Jusqu'à 17 ans	52%
18 à 20 ans	64%
21 ans et plus	76%

À titre indicatif, le SMIC horaire brute est de 9.88 €/heure au 1^{er} janvier 2018 soit 1498.49 € brut mensuel pour une durée légale de 35 heures

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le titulaire de la Mention complémentaire pourra prétendre à des postes de vendeur en alimentation, vendeur en produits frais, ou encore adjoint du responsable de point de vente alimentaire ou adjoint rayon produits frais.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Rayons « produits frais » de la grande distribution, des hypermarchés et supermarchés
- Petites surfaces de proximité.
- Boulangeries, fromageries, crémeries, charcuteries, poissonneries...

LA FORMATION :

ENSEIGNEMENT

- Technologie cuisine, traiteur pâtisserie, boulangerie
- Sciences appliquées
- Techniques commerciales
- Gestion vente
- Environnement juridique

POURSUITE D'ÉTUDES

Première Bac professionnel Commerce

RENSEIGNEMENTS

CAMPUS DES MÉTIERS

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE LA CMA 29

24, route de Cuzon - cs 21037

29196 QUIMPER CEDEX

☎ : 02 98 76 46 35

Site Internet : www.campusdesmetiers29.bzh

☎ : 02 98 76 46 58

@ : cfa@cma29.fr